

Parlementaire vraag nr. 498 van volksvertegenwoordiger Katrin JADIN aan mevrouw Sophie Wilmès, Vice-eersteminister en Minister van Buitenlandse Zaken, Europese Zaken en Buitenlandse Handel, en de Federale Culturele Instellingen.

QUESTION :

L'accord de gaz entre la Hongrie et la Russie (QO 21631C).

La semaine passée, la Hongrie et la Russie (et sa société Gazprom) ont signé un nouvel accord de gaz. Cet accord de 4,5 milliards de mètres cube de gaz naturel par an, représentera la moitié de la consommation de gaz de la Hongrie et garantira de plus l'approvisionnement via de nouvelles routes vers la Serbie et l'Autriche.

Par conséquent, ces nouvelles déviations couperont l'Ukraine en tant que pays de transit. Face à des pertes de plusieurs millions d'euros, l'Ukraine a donc annoncé qu'elle demandera la Commission européenne d'évaluer si cet accord respecte bien la législation énergétique de l'Union européenne. Il est évident que la relation ukrainienne-hongroise se détériore déjà et que de nouvelles tensions sont à prévoir.

1. Peut-on s'attendre à une réponse de l'Union européenne, et plus précisément de la Commission européenne concernant l'accord gazier conclu par la Hongrie et la Russie?
2. Quelles conséquences devons-nous en tirer?

REPONSE:

Selon les informations dont je dispose, le contrat de livraison de gaz entre la Hongrie et Gazprom que vous citez et qui a été signé le 27 septembre, va en effet priver l'Ukraine de certains revenus de transit et cela, alors qu'une partie des capacités de livraison ukrainiennes avaient été réservées par la Hongrie. Il faut toutefois ajouter que ce contrat avec Gazprom était en négociation depuis 2018 et qu'un accord de principe avait déjà été annoncé entre les deux parties en janvier de cette année. Il faut également voir la signature de ce contrat dans le contexte politique national hongrois et la priorité mise sur la modération des prix de l'énergie.

La Commission européenne a la possibilité d'enquêter pour déterminer si ce contrat viole les dispositions des 3ème et 4ème paquets Energie, notamment celles qui visent les situations de monopole. L'Ukraine a déjà demandé à la Commission de lancer cette enquête.

ANTWOORD:

Volgens de informatie waarover ik beschik, zal Oekraïne inderdaad enkele doorvoerinkomsten mislopen door het gasleveringscontract tussen Hongarije en Gazprom dat u vermeldt en dat op 27 september werd ondertekend, ook al had Hongarije een deel van de Oekraïense leveringscapaciteit gereserveerd. Er moet echter worden opgemerkt dat de onderhandelingen over dat contract met Gazprom al sinds 2018 lopen en dat een principeakkoord tussen de twee partijen al in januari van dit jaar was aangekondigd. De ondertekening van dat contract moet ook in de nationale politieke context van Hongarije worden gezien en de prioriteit aan de matiging van de energieprijzen.

De Europese Commissie heeft de mogelijkheid om te onderzoeken of dat contract de bepalingen van de derde en vierde Energiepakketten schendt, met name in verband met de monopolieposities. Oekraïne heeft al aan de Commissie gevraagd om dat onderzoek in te stellen.

Si la Commission conclut que la législation européenne n'est pas respectée, elle peut alors imposer une amende à Gazprom, à charge pour la société gazière de la payer ou de trouver une solution qui serait conforme à la législation européenne.

Als de Commissie tot de conclusie komt dat de Europese wetgeving niet werd nageleefd, kan ze Gazprom een boete opleggen. Het gasbedrijf moet ze betalen of moet een oplossing vinden die wel in overeenstemming is met de Europese wetgeving.

**La Vice-Première Ministre et
Ministre des Affaires étrangères,
des Affaires européennes et du
Commerce extérieur, et des
Institutions culturelles fédérales.**

**De Vice-eersteminister en Minister
van Buitenlandse Zaken, Europese
Zaken en Buitenlandse Handel, en
de Federale Culturele Instellingen.**

Sophie Wilmès

